



Le président

Bourail, le 30 janvier 2024

N° 2024-CCAJIE-7234

Affaire suivie par Marie-Thérèse FOUYE

Monsieur Adrien RIVATON
Directeur adjoint
de la DDEE - province Nord
BP 41 - 98860 KONE

Objet : Lettre de soutien à la modification du texte concernant le dugong dans son code de l'environnement.

Monsieur,

Le dugong est une espèce emblématique dans la vision culturelle autochtone et la présence des dugongs dans notre lagon a permis d'inscrire les récifs coralliens de la Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Aujourd'hui, le statut du dugong est passé de vulnérable à en danger d'extinction. Afin de préserver ce mammifère marin, le conseil coutumier Ajie Aro tient à vous exprimer son soutien, en interdisant sa pêche par la modification du texte dans le code de l'environnement de la province Nord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président
du conseil coutumier Ajie Aro

Réia MOIMBURU